



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
AVEC LA SOCIETE VZW RODE BOOM POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 18
SEPTEMBRE 2021**

**DÉCISION N° DM-21-308
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-053 en date du 31 janvier 2020 relative au contrat de cession avec la société vzw rode boom pour l'organisation d'un spectacle le 27 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société VZW Rode Boom, représentée par Monsieur Daan Yperman, dont le siège social est situé Olmenlaan 28 – 2940 Hoevenen – Belgique – de reporter l'organisation du spectacle « Evidences inconnues » initialement prévu le vendredi 27 mars 2020 au samedi 18 septembre 2021 dont le prix de cession ainsi que les défraiements repas et hébergements sont fixés à 4 098,46 € (quatre mille quatre-vingt-dix- huit euros et quarante-six centimes) TTC et les défraiements liés aux frais de transport à un montant maximum de 804,97 € TTC (huit cent quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société VZW Rode Boom, représentée par Monsieur Daan Yperman, dont le siège social est situé Olmenlaan 28 – 2940 Hoevenen – Belgique – un avenant au contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Evidences inconnues » initialement prévu le vendredi 27 mars 2020 et reporté au samedi 18 septembre 2021 dont le prix de cession ainsi que les défraiements repas et hébergements sont fixés à 4 098,46 € (quatre mille quatre-vingt-dix- huit euros et quarante-six centimes) TTC et les défraiements liés aux frais de transport à un montant maximum de 804,97 € TTC (huit cent quatre euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210917-lmc1H8783H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/09/2021
Date de Publication : 17/09/2021